55e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 40 6 OCTOBRE 1938

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Docteur en Théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

CHRONIQUE D'APOSTOLAT SOCIAL

SOMMAIRE

I. La Personne humaine en péril. *Compte-rendu de la Semaine Sociale de Clermont.* — 1. Importance et actualité du problème. — 2. Position du problème. — 3. Ce qu'on voudrait faire de la Personne humaine et ce qu'elle est en réalité. — 4. La Société dans ses rapports avec la Personne. — 5. Le corps et l'âme, l'Enfant, la Femme, la Famille, Personne et Propriété. — 6. La Personne et les Régimes économiques,... et la Société politique,... et l'Eglise. — 7. « Les Semaines Sociales répondent au plus pressant de nos besoins. »

II. L'Esprit social a travers les revues. — 1. Action catholique par la famille et retraites de foyers *(Vie Intellectuelle* et *Etudes)*. — 2. Le problème de la fécondité du foyer en milieu ouvrier *(Dossiers de l'Action populaire)*. — 3. Le problème paysan : diagnostic et pronostics *(Etudes)*. — 4. Les virtualités de l'artisanat *(Chronique Sociale)*. — 5. Deux expériences d'Action sociale agricole *(Chronique Sociale)*. — 6. Vers l'organisation professionnelle : effort catholique ; opportunité *(Chronique Sociale* et *Etudes)*. — 7. D'un « jansénisme social » à proscrire *(Etudes)*.

III. Bibliographie. — 1. Chanoine Chevrot : *L'homme nouveau.* — 2. R. P. de Lubac, S. J. : *Catholicisme.* — 3. G. Madinier : *Conscience et Amour.* — 4. R. P. Coulet, S. J. : *Communisme et Catholicisme.* — 5. Divers : *La France veut la liberté.* — 6. D. Auvergne : *Regards catholiques sur le monde.* — 7. R. P. Louis de Gonzague, O. M. C. : *Féminisme et Evangile.* — 8. Abbé Viollet : *Petit traité du Mariage ; — Les devoirs d'état : leur valeur spirituelle.* — 9. Abbé Mendigal : *Sur les routes, avec le bon Dieu.* — 10. Publications jocistes. — 11. Ph. Mosane : *Mieke, la fiancée du Coin du Diable.* — 12. Abbé Colomb, P. S. S. : *Missel des colonies de vacances, des écoles et des patronages.*

I. — La Personne humaine en péril

Compte-rendu de la Semaine Sociale de Clermont

1. — Il est des rapprochements historiques dont tout commentaire affaiblirait la portée. Tel celui auquel donnèrent lieu les mémorables fêtes de Reims au début de juillet. On put alors rappeler que, le 12 novembre 1896, le ministre des Cultes devait s'excuser devant la Chambre d'avoir autorisé des évêques à se réunir à Reims pour célébrer le 14e centenaire du baptême de Clovis. L'interpellation était en particulier soutenue par MM. Raymond Poincaré, Alexandre Millerand, Gaston Doumergue, futurs présidents de la République. Or, quarante-deux ans après, la moitié de l'épiscopat français se trouvait librement réunie à Reims avec de nombreux prélats étrangers, autour d'un légat pontifical et de sept autres cardinaux, célébrant la noble cathédrale du sacre ressuscitée. Mais, cette fois, par un retournement des choses qui tient du prodige, le Président en exercice de la République était là aussi, accompagné de ministres et de parlementaires nombreux, tous associés dans un commun élan d'enthousiasme et de fierté qu'alimentait un désir unanime de communion dans la fidélité au passé glorieux et la collaboration aux grandes tâches de l'heure. Aussi le cardinal légat pouvait-il, à cet auditoire d'élite bien représentatif de la France unanime, montrer dans la cathédrale le symbole d' « un pays champion de toutes les saines libertés, gage de la paix du monde » :

> « Entendez que la France a été constituée messagère de liberté, source de paix. Mais, où est donc cette liberté ? La primauté de *la personne humaine*, cette thèse apparemment nouvelle, qui émerge en tout cas à nouveau au premier plan des preoccupations contemporaines, c'est la thèse même que la France a accepté de propager et de défendre au début et dans tout le cours de son histoire ; une thèse que, en dépit de la diversité de ses régimes politiques, elle ne cesse de soutenir comme l'objet de sa destinée propre au milieu des peuples civilisés ou barbares. Thèse splendide dont la philosophie tient en ce que saint Paul appelle « la loi de l'esprit » qui doit libérer l'homme de toute servitude... Ce pays n'a pas fini d'inscrire à travers le monde *les gestes de Dieu.* »

Si, comme le déclarait, à peu près dans le même temps, le vice-président du Conseil, « le conflit entre l'Eglise et l'Etat appartient au passé », si de part et d'autre on est bien aise de pouvoir cheminer de concert et travailler ensemble pacifiquement, ce qui est bien le meilleur moyen de préparer une compréhension plus intime et une réconciliation moins précaire [1], le cardinal Suhard le reconnaît après le cardinal Verdier, cela est devenu possible le jour où l'on a enfin bien vu des deux côtés que la tâche la plus urgente de l'heure était le salut de *la Personne humaine en péril.*

Nous venons d'écrire le titre même sous lequel furent présentés et nous sont offerts les travaux de la 29e Session des *Semaines Sociales de France,* tenue à Clermont en juillet 1937 [2]. « Rarement,

[1] N'était-ce pas la pensée de l'archevêque de Paris quand il déclarait à M. Olav Leroi, rédacteur de la Commission permanente des directeurs de journaux catholiques : « Je dois dire que les relations entre l'Etat et l'Eglise sont très satisfaisantes. Nous sentons que partout on tend vers les forces spirituelles. L'Eglise jouit d'une pleine liberté. Le seul point douloureux est l'école ; mais nous espérons voir aussi de ce côté une amélioration intervenir. Malgré le conflit scolaire, il faut dire que les relations entre l'Eglise et l'Etat sont meilleures que dans les trente dernières années. »

[2] 572 p. in-8 ; Lyon, Chronique Sociale de France, 35 f.

écrivait alors M. Jean Guiraud, les organisateurs des Semaines Sociales ont proposé aux études de leurs professeurs et de leurs adhérents un sujet plus poignant et plus actuel... » Il rappelait aussitôt la belle prière que nous redisons chaque matin à l'autel : « *Deus qui humanæ substantiæ dignitatem mirabiliter condidisti et mirabilius reformasti...* » Et par contraste, il montrait « les maîtres du jour, que ce soient des individus ou des masses populaires », se substituant à la Providence divine pour régner sur les âmes, hélas ! en les asservissant.

« A l'heure présente, (les conceptions chrétiennes) de l'individu, du chef de famille, de l'homme social sont battues en brèche doctrinalement, et combattues dans la pratique par des régimes politiques qui nous ramènent au plus grossier paganisme, celui qui, absorbant dans l'Etat l'individu, le père et la mère, l'homme social, en font des instruments de l'idole des temps modernes, la providence matérialiste.

Il y a donc antinomie absolue entre les régimes de force qui font de tout être humain un instrument appelé à la vie, maintenu dans la vie, dirigé dans la vie par la volonté d'une force matérielle, qui fait d'âmes immortelles, portant en elles leurs destinées éternelles et le devoir de les accomplir, les esclaves de leurs conceptions et de leurs politiques matérielles, bornées aux étroites limites de ce monde. Par une aberration funeste, ces régimes font de l'homme la chose de la société qui seule porte en elle sa raison d'être, alors qu'au contraire elle-même n'a été constituée par les hommes que pour faciliter à chacun d'eux, par la force de l'association, l'accomplissement de ses devoirs et l'exercice de ses droits individuels, familiaux et sociaux [3]. »

Aussi Mgr l'évêque de Clermont, en accueillant les Semainiers dans sa ville épiscopale, pouvait-il dire très justement :

« Le thème magnifique des études de notre Semaine Sociale, suggéré par les confusions et les dangers qui pèsent lourdement sur notre société contemporaine, n'est pas seulement sorti de l'indignation de la conscience chrétienne, mais du sursaut de l'âme angoissée qui s'aperçoit et, qui plus est, sent dans ses aspirations les plus profondes et les plus intimes, qu'à vouloir la priver du divin, on finit par la traiter d'une manière inhumaine. »

Avec raison, le monde n'aime pas les Cassandres, dont tout le dévouement pour lui se borne à verser sur ses infortunes un stérile « Je l'avais bien dit ! » Parce que nous avons gardé et lui offrons le moyen de sortir de son marasme, il nous est bien permis de lui rappeler que nous lui avions crié : « Casse-cou ! » Et les leçons de la Semaine Sociale de Clermont ,auxquelles, on peut en être certain, d'autres encore que les catholiques prêteront une attention bien méritée, ne font en somme que montrer à la société humaine par quelles voies elle pourra remonter, sans rien perdre des magnifiques acquisitions que lui ont values le travail et le génie des générations disparues, au niveau de grandeur et de noblesse où le Christianisme l'avait élevée, d'où il eût tant voulu l'empêcher de déchoir.

2. — C'est toujours au président de la Commission générale, M. Eugène Duthoit, qu'est réservé le soin de poser en toute son ampleur le problème dont les autres professeurs envisageront ensuite les différents aspects particuliers et complémentaires. On sait avec quelle maîtrise il s'acquitte toujours de cette tâche. Il avait, cette fois, à camper d'abord, si l'on peut ainsi parler, devant son auditoire cette Personne humaine, dont les ennemis déclarés ou sournois, comme on le fait toujours en pareille occurrence, ne manquent pas d'altérer les traits, espérant ainsi rendre leur agression moins odieuse. La personne, c'est essentiellement une substance raisonnable, libre, immortelle, « un roseau, le plus faible de la nature, mais un *roseau pensant* », comme l'a écrit Pascal, dont le souvenir méritait bien d'être évoqué à cette heure et en ce lieu. De cette personne humaine, de ce « vrai microcosme qui vaut à lui seul beaucoup plus que l'immense univers animé », selon la juste expression de Pie XI, M. Duthoit marque la valeur éminente, en y montrant la synthèse des valeurs humaines, en rappelant que la loi du développement personnel se nomme magnifiquement et pour tout homme une vocation, et que le service tant des personnes que de leur vocation est la fin de la société temporelle aussi bien que du Corps mystique du Christ.

Tout, dans l'homme, est don de Dieu. Il y a dans la personne humaine plus que des dons : une ressemblance avec Dieu Mieux encore : une adoption de l'homme par Dieu, un lien de famille avec lui. L'homme a voulu rompre le pacte de famille avec Dieu ; mais la Rédemption lui a rendu le caractère d'enfant de Dieu, sous l'unique loi de charité. « Tout est à vous, a dit S. Paul, mais vous êtes au Christ et le Christ est à Dieu. » Ainsi l'homme affirme-t-il sa personnalité en se donnant par la charité à Dieu et au prochain.

La sociabilité est inhérente à la personne. Société et personne tirent leur origine de Dieu et « sont par lui mutuellement ordonnées l'une à l'autre ». La société est au service des personnes, ses membres pensants, vivants, agissants. L'amour de Dieu, l'amour de soi, l'amour du prochain, ces trois choses ne font en réalité qu'un seul et indivisible amour dont Dieu est le centre. « Là réside l'harmonie parfaite de la vie personnelle et de la vie sociale, placées l'une et l'autre sous l'unique commandement de la charité. » Amour totalitaire qui sauve la personne de tous les risques du faux totalitarisme ; « mise en commun » qui la garde de toutes les dégradations du communisme matérialiste ; « unanimisme » qui la protège contre les illusions d'un unanimisme sans Dieu.

Il est un autre personnalisme qui relève avec force l'indépendance de la personne humaine au regard des choses créées, mais la détache de l'ordre divino-humain par quoi doit être réglé l'usage de cette indépendance naturelle. Un personnalisme anthropocentrique ne pourrait que s'égarer en un individualisme exaspéré. « Le propre de l'anthropocentrisme, c'est de produire une exaltation du moi *(eritis sicut dii)*, une exigence de totale autonomie *(non serviam)*, un refus de reconnaître la misère et l'insuffisance de la créature, un transfert de la notion d'absolu de Dieu à l'homme. »

[3] *Croix* du 20 juillet 1937.

La vocation est la loi du développement personnel. C'est ce qui ressort de ce fait élémentaire : la variété des états de la personne. La personnalité n'est pas appelée à se développer en série et suivant des modes interchangeables, comme on pourrait penser que se l'imaginent les tenants de certaines idéologies. Parmi les sources d'où découlent les états de la personne, M. Duthoit distingue : 1° les états de vie involontaires, que la nature ou des causes qui échappent à notre pouvoir nous imposent : enfance et vieillesse, maladie, chômage, vocations contrariées, etc. ; — 2° l'élection personnelle, fruit d'une liberté toute chargée de responsabilité, dont le choix peut, suivant le cas, être ou n'être pas irrévocable, mais doit toujours être guidé par l'appel divin ou vocation. La variété des vocations détermine des traits originaux de personnalité chez l'homme de loi, chez l'artiste, chez le médecin, chez l'ingénieur, chez l'ouvrier, chez le prêtre... Et de la vocation découle le devoir d'état, loi suprême du développement personnel.

La variété des vocations suscite un échange bienfaisant de valeurs spirituelles dans la société. Développer sa personnalité dans le sens de sa vocation, c'est prêter et emprunter à autrui. Le primat de la vocation personnelle n'immobilise pas l'agent humain (qu'on se rappelle les étapes d'une vocation chez Marie de l'Incarnation, chez Ernest Psichari...). Il ne la spécialise pas davantage en vase clos. C'est cependant une illusion que de vouloir réaliser en soi tout l'homme. Et si le Verbe en s'incarnant a accepté toutes les limitations que cette Incarnation lui imposait, s'il réalise dans son Corps mystique ce qu'il n'a pu réaliser dans les limites de son corps sensible et matériel, il nous enseigne ainsi que « nous pouvons, à l'exemple du Christ, mettre à profit tout ce qu'ajoutent à notre petit trésor, pour le développement de notre personnalité, la cité temporelle et le Corps mystique dont nous sommes les membres vivants. »

La société temporelle a l'obligation de se mettre au service des personnes. Il est vrai, la personne est appelée réciproquement à servir la société. Mais elle n'est cependant pas ordonnée à la communauté pour tout ce qu'elle est et tout ce qu'elle a. C'est la société qui est normalement au service des personnes. L'Etat est serviteur du droit souverain, et dès lors, garant des droits des personnes, il est pourvoyeur d'un Bien commun ordonné aux personnes. D'où il suit que la société doit se mettre pareillement au service de la vocation des personnes, écarter les obstacles à l'éclosion des vocations et orienter, *mais à certaines conditions*, les choix personnels.

Chacun en son ordre, à son rang, selon ses moyens propres, famille, profession, classe sociale sont au service des personnes. — La *famille* unit, fait naître, élève des personnes. Le terme de l'éducation familiale, c'est la vocation de l'enfant, son orientation dans le sens marqué par Dieu. — La fin spécifique de la *profession* organisée, c'est la sauvegarde des droits des personnes qui la composent, et l'accomplissement libre par celles-ci du devoir d'état lié à leur vocation. — La *classe* enfin, dont il serait aussi vain de nier l'existence que de chercher à briser le dynamisme, pourvu qu'elle ne s'organise pas sous le signe de l'égoïsme collectif et, par suite, de la haine, concourt au bien commun de la cité tout entière, lui-même ordonné aux personnes.

On doit en dire autant du Corps mystique du Christ. L'appel du Corps mystique s'adresse à tous les hommes. En lui se « récapitulent » les personnes, les races, les peuples. Chacun y est appelé à une vocation personnelle, y opère selon sa mesure d'activité, a dit encore S. Paul. D'où la variété et l'épanouissement des vocations au sein du Corps mystique. Le Christ lui-même eut *sa* vocation. La vocation du chrétien est de faire lui aussi la volonté du Père ; par là, sainteté et personnalité se rejoignent, la sainteté consistant à maintenir à l'état permanent la ligne de direction voulue par Dieu, par où se déploie la personnalité. La sanctification opère dans un état de vie temporel : ainsi se recouvrent jusqu'à se fondre en une seule la vocation au sein de la société temporelle et la vocation dans le Corps mystique. L'Action catholique réalise cette fusion de toute la vie en une seule et indivisible vocation, celle de l'ouvrier, du patron ou du commerçant *chrétien*. Plus de cloisons : *tout l'Evangile dans toute la vie*. Aucune puissance ne saurait dès lors entamer la personne, qui, « si elle est fidèle à sa totale et indivisible vocation, est préservée du double péril intérieur et extérieur qui la menace. Incorporée au Christ, elle grandit par la charité, et aucune puissance ne peut atteindre sa vie profonde. C'est par le don d'elle-même que la personne humaine sera sauvée. »

3. — Pourquoi faut-il qu'après avoir ainsi reconnu l'admirable harmonie du plan divin, on soit contraint de passer tout de suite aux dangers que lui fait courir la malice des hommes ? Il revenait à M. Jean Lacroix de dire *ce qui, chez nous, menace la personne humaine*, de découvrir, par dessous des manifestations assez connues et dénoncées, les racines du mal.

C'est dans une fausse attitude philosophique qu'il nous faut voir l'origine de ce qu'on peut appeler un phénomène de dépersonnalisation. De nos jours, les abstractions nous cachent de plus en plus les réalités, nous vivons dans un monde où les êtres disparaissent pour laisser toute la place aux idées abstraites, aux concepts, aux mythes ou aux entités. Le règne de l'idéologie, c'est-à-dire de la pensée abstraite, quintessenciée, anonyme, sans rapport avec le réel, telle est la source essentielle de la dépersonnalisation française. Un concitoyen est de moins en moins, pour nous, un être personnel, ayant ses caractéristiques propres, avec lequel nous devons entrer en contact humain, et de plus en plus le représentant d'une classe, d'un parti, d'une mentalité qui nous agréent ou nous déplaisent : son être authentique nous est masqué par l'idéologie qu'il symbolise, et que souvent, d'ailleurs, nous lui prêtons. C'est cette dégradation du personnel dans l'anonyme qu'on a appelée « le régne de l'*on* ».

Si les autres ne sont plus pour nous des *sujets* existants en eux-mêmes, mais des *objets* anonymes, il s'ensuit que nous ne les respecterons plus. Nous voudrons nous en servir. D'où le triomphe de la technique appliquée même aux per-

sonnes. Dire que le sujet est devenu un objet, c'est dire pratiquement qu'il est devenu objet de techniques possibles. C'est parce que nous ne considérons plus les hommes comme des personnes que nous croyons pouvoir employer à leur égard tous les moyens de propagande, de publicité, etc. L'impérialisme idéologique aboutit à la perte du sens de l'être.

Les conséquences de cette dégradation du personnel dans l'anonyme se font sentir en toutes les manifestations de l'activité humaine. — C'est, dans le domaine *littéraire*, la fin de la littérature authentique, de la littérature de création, remplacée par une littérature d'analyse psychologique ou sociale. Or l'analyse décompose l'homme sans jamais pouvoir atteindre ce qu'il y a en lui de global, d'unique, de profondément un. Incapable de créer, l'homme ne peut plus que se réciter. — Dans le domaine *moral*, le problème est de savoir si l'autorité suprême est une Règle, comme le croit Kant, ce qui aboutit à une éthique de la loi, ou un Etre, comme le croit le christianisme, ce qui aboutit à une éthique de l'amour. De plus en plus la morale se réduit à un ensemble de commandements. Elle dégénère ainsi en moralisme, en légalisme, et sa tentation propre est alors l'hypocrisie, le pharisaïsme. Par réaction se développent l'immoralisme de principe et l'immoralité de fait, sources les plus graves de la dépersonnalisation morale. — Dans le domaine *social*, quand les êtres s'atteignent et se connaissent, ils s'aiment ; quand ils s'ignorent ou se méconnaissent, ne voyant plus chez les autres que des porteurs d'idéologies, ils se haïssent. Comme Max Scheler a analysé l'homme du ressentiment, on pourrait montrer que la perte du sens de l'être produit l'homme de la haine. — Dans le domaine *politique*, une véritable intoxication de l'esprit public, aux dépens de l'esprit privé et familial, aboutit à une double déformation : la religion et la métaphysique, qui sont du domaine de l'absolu, sont traitées d'un point de vue politique, c'est-à-dire relatif, tandis que la politique, qui est le domaine du relatif, est traitée d'un point de vue métaphysique ou même religieux, c'est-à-dire absolu. On aboutit ainsi à des sortes de guerres de religion pour des raisons idéologiques. C'est le triomphe de *l'esprit partisan*. Ceci étant particulièrement grave pour les enfants, sans défense intellectuelle et morale suffisante, il importe avant tout de faire silence autour de la famille et autour de l'école, pour *abstraire*, mais non pas certes pour *isoler*. La famille en particulier trahit son rôle quand elle devient un système clos, un « emprisonnement cellulaire ». « Trop souvent les familles *préservent des individus* au lieu de *former des personnes...* Il faut transformer en quelque sorte l'institution familiale du dedans, et substituer à la famille repliée sur elle-même la famille chrétienne ouverte sur les autres parce qu'elle débouche sur l'infini. »

Evidemment le mal est profond, le danger qui nous menace effrayant. La jeunesse réagit vigoureusement contre les idéologies destructives. Mais son tort est parfois de confondre idéologie et pensée, si bien qu'elle risque de faire succéder à la tyrannie rationaliste l'irrationalisme de la violence. Aussi importe-t-il de bien faire comprendre aux jeunes que le christianisme n'est ni la violence, ni la faiblesse, mais la Force, c'est-à-dire la violence surmontée. M. Lacroix compte beaucoup pour cela sur l'amitié, si différente de la camaraderie, en tant qu'elle est ce sentiment métaphysique dirigé vers l'autre en tant qu'autre, par lequel les êtres sont parfaitement clairs les uns pour les autres et s'atteignent dans leur essence même. Et il conclut en proposant comme caractéristique essentielle de la personne, une *présence d'esprit :* présence d'esprit à soi-même, aux autres, au monde. — Magnifique leçon d'un philosophe, sans doute, mais qui a merveilleusement pénétré le secret de l'Evangile.

C'est encore un philosophe, M. Vialatoux, qui nous aidera dans la délicate mais inévitable option entre *dignité éminente du groupe ou dignité éminente de la personne.*

La société est faite pour l'homme, et non l'homme pour la société. Pour reconnaître la dignité éminente de la personne humaine, il faut rattacher et subordonner l'ordre physique, biologique et social à l'ordre moral, spirituel et religieux, dont l'homme est participant et auquel lui donne accès la vie intérieure de la raison réfléchie, de la liberté et de la grâce. Mais cet accès est fermé à la conception naturaliste qui englobe dans le monde la totalité de l'homme. Depuis deux siècles se joue le drame d'une lutte entre une *mystique* des Droits de l'Homme sans support métaphysique, et d'autre part une physique du monde et de la société humaine dans le monde. Sous la direction du positivisme, ce sont des « collectivismes » divers qui semblent gagner la partie.

Le sociologisme durkheimien a tenté de sauver, au nom de la philosophie de la Nature, la dignité de la personne. Sur la base d'une physique de la société, il a essayé de construire l'idée d'autonomie et l'idée de charité, et tenté vainement de fournir à la mystique révolutionnaire du droit la justification scientifique d'une physique de la société sans une métaphysique de l'esprit. Conception inhumaine et salut illusoire de la personne, qui nous ramènent invinciblement vers la pensée chrétienne, seule capable de défendre le droit de la personne et d'assurer sa destinée « aux heures où les reculs païens de la civilisation menacent de l'asservir sous l'empire aveugle des instincts grégaires. » C'est l'enseignement des grandes encycliques *Quadragesimo, Non abbiamo, Divini Redemptoris, Mit brennender Sorge.* Aussi est-ce à nous qu'incombe au premier rang la mission de spiritualiser la vie sociale et de fournir à l'humanité les héros personnels qui lui rendront la vie en lui restituant son ressort moral et son dynamisme religieux.

En face de la tradition chrétienne se dresse aujourd'hui, dans un antagonisme de plus en plus violemment accusé, une idéologie toute neuve... ou qui du moins se donne comme telle : *l'Etatisme totalitaire.* La Semaine Sociale se devait, et de traiter un problème d'une aussi douloureuse actualité avec tout le sérieux qu'il mérite, et d'y apporter le souci d'exactitude objective et sereine qui est la marque de son esprit. M. le colonel Roullet y a parfaitement réussi.

Que faut-il entendre, se demande-t-il, par système totalitaire, et quelles menaces fait-il peser sur la personne ? L'Etat marque trop souvent une volonté de se soumettre l'homme tout entier. L'antiquité, à l'exception de quelques penseurs, n'admettait pas que l'on pût disputer à l'Etat une partie de l'homme. Au christianisme revient l'honneur d'avoir su distinguer ce qui était dû à César et ce qui n'était dû qu'à Dieu seul.

Mais puisqu'il s'agit ici proprement du système totalitaire, il importe de le distinguer avec soin des régimes politiques où, malgré des points communs, l'erreur du totalitarisme n'existe que sous une forme larvée, qui parfois même est encore partiellement corrigée par une reconnaissance, inconsciente ou avouée, des droits de la personne. Il y a sans doute, dans la dictature, quelle qu'elle soit, et même dans tout régime absolu, un penchant à la domination totale de l'homme. Ce serait cependant d'une courte vue que de confondre dictature et totalitarisme. Ce dernier a sa marque particulière qui est une intolérance totale à toute influence extérieure à lui dans l'Etat, à celle de l'Eglise notamment, et c'est seulement par une concession due au sens politique ou à la nécessité, qu'une part est laissée parfois à la religion. D'ailleurs, legs du passé et résistances invincibles de la nature humaine empêchent le régime totalitaire d'exister jamais à l'état pur Et d'autre part on ne serait pas en peine de découvrir des tendances totalitaires dans les régimes qui s'en croient le plus dégagés.

Est-il besoin d'ajouter qu'on attendrait vainement des régimes totalitaires les moins discutés l'aveu de leur mépris des puissances spirituelles de l'homme ? Il n'en reste pas moins qu'à s'en tenir aux pays où le régime est le plus conforme à l'idéologie totalitaire, on s'aperçoit qu'ils ont en commun, de façon plus ou moins accentuée, quatre caractères qui font une physionomie particulière au totalitarisme de notre époque. 1° Ils professent, à des degrés divers, la divinisation de l'Etat et le culte religieux de son chef, par une sorte de résurrection de l'ancien césaro-papisme. 2° Ils sont la dictature d'un parti qui s'attribue tout pouvoir et toutes prérogatives dans l'Etat. 3° Ils tendent à constituer une société grégaire où l homme est simple partie du tout dans la fourmilière. 4° La logique du système les pousse enfin à pratiquer un impérialisme qui militarise en permanence la nation, devenue l'aveugle instrument du prestige de l'Etat et des impulsions du Chef.

Le totalitarisme, né quelquefois sous l'empire d'une anarchie qui était, elle aussi, une menace pour la personne, disparaîtra-t-il tout entier sans laisser après lui autre chose que des ruines ? Le colonel Roullet ne le pense pas. « Il restera probablement un sens plus vif de l'autorité, de la communauté dans l'Etat, de la paix civique, de la grandeur. » Seulement, il faut à tout cela la vertu du ferment chrétien. Et c'est pour la civilisation une question de vie ou de mort.

Les alentours de la question ayant été ainsi en quelque sorte déblayés, il devenait possible d'aborder directement *la Personne humaine*, d'en dire *la nature, les progrès, les devoirs et les droits*. C'est l'objet d'une fort belle leçon du R. P. Delaye, S. J.

La personne, observe-t-il, s'oppose à l'individu de manière à l'inclure et non pas à l'exclure. La personne ne s'achève que par référence à l'infini L'homme, cette personne individuée, est un mystérieux composé de temps et d'éternité. Entre les voies diverses qui s'offrent au libre choix de l'homme, en vue du développement de la personne, il faut prendre parti : l'égoïste n'arrive qu'à une originale individualité ; l'essai inverse de se fondre dans un mouvement grégaire est abdication de la responsabilité, de la liberté et donc de la personnalité. Entre les deux extrêmes, l'amour chrétien évite et l'abdication de soi qui dissout, et le refus de soi qui durcit : il est don de soi à l'Etre, et, par là, nous réalise comme êtres. La personne n'est ni une monade sans portes ni fenêtres, ni une goutte d'eau perdue dans l'océan. Elle est ouverture sur l'Infini et, par là, en s'ouvrant, elle se dépasse et s'enrichit. Et la conséquence de cette communion à Dieu est communion avec le prochain dans une charité qui fonde la société des personnes. Ainsi l'homme s'achève ayant trouvé en lui l'unité du monde et des esprits.

Puisqu'il y a plusieurs voies et que celle qui nous achève exige une abnégation, il y a conflit entre le plaisir et le devoir. Le devoir est de s'ouvrir à l'Infini, pour le don gratuit de l'Amour qui fera de nous des valeurs éternellement achevées. Et s'il y a devoir, il y a droit : le droit à la liberté du choix, le droit d'être laissé à notre responsabilité dans la destinée où nous sommes engagés, sans pression intruse, simplement soutenus par une aide fraternelle de la société. Il y a aussi le droit aux autres libertés, compléments et soutiens de cette liberté essentielle. D'où le double péril extérieur (oppressions) et intérieur (passions) qui menace en nous la personne. « Mais nous ne naissons pas saints : nous naissons et vivons avec une indépendance à conquérir, une domination sur nous-mêmes trop incomplète, et qu'il faut toujours parfaire... » Notre réconfort est de penser que l'amour descendu du cœur de Dieu assiège l'humanité et nous-mêmes, et que l'amour divin est plus fort que la mort.

4. — Les trois leçons suivantes traitent de la Société dans ses relations avec la personne.

Qu'est-ce que la Société ? se demande le R. P Delos, O. P. Il note d'abord que toute notre vie sociale n'est pas concrétisée en une vie de société. Beaucoup de liens d'interdépendance, même parmi les plus vitaux, nous attachent aux autres hommes sans que nous soyons avec eux en société. Il faut, en effet, pour qu'une masse d'hommes interdépendants forment une société, qu'apparaissent une conscience collective, un vouloir-vivre commun L'accord porte sur un *but*, une idée directrice, qui prend la signification d'un bien commun, et qui s'imposant à l'activité sociale des membres, devient principe d'ordre et fondement de l'autorité.

Le R. P. explique comment il pense que la société n'est pas un être fictif, mais réel et objectif, que cet être est une personne et une personne morale. En reconnaissant que toute communauté

n'est pas apte à constituer une société, nous constatons que, d'une part, toute société peut accéder sur son propre plan à la personnalité morale, que, d'autre part, certains groupements sont appelés, par leur nature elle-même, à constituer des sociétés, donc à être des personnes morales. Ce sont ceux dans lesquels l'homme entre ès qualité de personne : tel est le cas de la société politique. Comme celle-ci a, de plus, par nature, une aptitude à l'universalité et qu'elle tend à la réaliser par l'effet même du développement de la civilisation, l'humanité porte le germe d'une société qui réunirait la totalité des personnes individuelles dans l'unité d'une personne morale. Ce dont un chrétien n'a plus le droit de douter. En effet, « chaque individu humain est une personne parce que, fait à l'image de Dieu, il est un esprit dans lequel peuvent se refléter, et l'Esprit infini lui-même, et le monde créé avec ses idées, ses lois et sa beauté. Mais chaque individu humain n'est pas une pure personne, pas plus qu'il n'est un pur esprit. Il est un membre de l'humanité,... un être relatif à tous les autres par quelque chose de lui-même... Il faut que l'humanité soit une, et que la société des hommes devienne une seule personne morale, pour que l'humanité soit *présence d'esprit* et triomphe de l'esprit. »

Le moment est venu de préciser les *rapports entre personnes et société :* c'est ce que fait Mgr Bruno de Solages en un exposé magnifique.

Il reprend d'abord les deux solutions types qu'on a déjà opposées. — La première est l'individualisme, aux yeux duquel la société n'est qu'un agrégat. D'où la conception individualiste qui est, à des degrés divers, celle du libéralisme, du communisme à son stade ultime, de l'anarchisme. Son idéal est : point ou le moins possible de société ; donc plus de réalité sociale. Il n'y a plus qu'une somme d'individus, sans unité puisque manque l'ordre nécessaire entre les parties. Contre cette conception anarchique, la réalité même de la vie humaine s'insurge, au point de vue matériel, économique, intellectuel, moral et religieux. L'homme a besoin, pour vivre et se développer, de la vie sociale. Or la société ne peut elle-même subsister sans une organisation et une autorité. — A l'extrême opposé on rencontre la conception que propose le totalitarisme, qui fait de la société un organisme. Le mouvement socialiste et communiste sous sa forme marxiste a été le terrain choisi d'où est sortie cette solution. Dans cette organisation collective, l'Etat exerce un contrôle strict sur les activités des individus. Le fascisme italien et le national-socialisme allemand se présentent aussi comme des régimes totalitaires. Dans leurs théories, les individus comme les sociétés auxquelles ils peuvent appartenir sont considérés comme les parties d'un tout auquel sont subordonnés tous ses éléments. Par voie de conséquence, les personnes descendent au rang de simple moyen au service de la fin sociale. Cette conception n'apporte pas la solution que nous sommes en droit d'exiger, car elle va à l'encontre de tout ce qui fait la dignité supérieure du règne humain. Toute une part de l'homme, la plus riche, échappe en effet à l'organisation sociale. La nature et la destinée des âmes débordent le plan temporel où se développent les sociétés humaines. Vouloir absorber la personne dans la société, c'est la diminuer au point de lui enlever tous ces éléments de grandeur et d'indépendance.

Pour trouver une solution qui donne complète satisfaction à notre nature, il faut, déclare Mgr Bruno de Solages, faire appel à la hiérarchie naturelle des valeurs qu'implique et que travaille à promouvoir le christianisme. Cette solution, l'éminent professeur l'appelle celle du *personnalisme social.* Il y a entre les deux éléments une causalité finale réciproque, où la primauté cependant reste aux personnes. Si l'on se sert du terme d'*individuel* pour désigner l'homme quant à la part de lui-même qui ne déborde pas le plan temporel, et que l'on réserve celui de *personne* pour le qualifier sous l'aspect où il est naturellement orienté vers l'Infini, « on doit dire que les individus sont pour la société et que la société est pour les personnes. »

Le lecteur a déjà entrevu jusqu'où va nécessairement nous entraîner le problème des *relations du Personnel et du Social.* M. le chanoine Glorieux nous le montre s'élevant au plus haut domaine de la vie des âmes, puisqu'il touche au *Corps mystique du Christ.* Là du moins il a reçu sa solution authentique et parfaite, bien que les données en soient plus complexes encore que dans toutes les sociétés temporelles. On y rencontre la multiplicité des membres, mais en nombre presque infini ; de plus, il y a diversité des structures et des fonctions, solidarité entre les membres, unité assurée et maintenue par le principe vital qu'est le Christ. La Sagesse infinie procure la conciliation parfaite des intérêts des individus et de ceux de l'ensemble du Corps ; elle fixe à chacun la collaboration qu'il doit apporter au progrès du tout ; aussi, chaque personnalité peut-elle s'accuser et s'épanouir, et cet épanouissement qui réalise sa propre destinée assure en même temps son apport à l'œuvre commune, qui est l'accroissement du Corps du Christ.

Or, les âmes sont étroitement solidaires du corps dont elles dépendent ; la qualité de membres du Christ vient donc atteindre des hommes concrets. Et les lois qui commandent aux rapports des membres et du Chef ou des membres entre eux se projettent nécessairement sur le plan humain, concret, temporel, atteignant l'homme jusque dans ses rapports sociaux : ceux-ci devront être la projection aussi exacte que possible sur le plan terrestre du Corps mystique. L'Action catholique, conclut M. Glorieux, laisse entrevoir la réalisation de cet idéal dans une cité redevenue chrétienne.

5. — La Semaine Sociale eût manqué aux bonnes règles rappelées si à propos par M. Jean Lacroix, elle eût sacrifié, elle aussi, le sage et bienfaisant réalisme aux prétentions exorbitantes de l'idéologie, en n'apportant pas à l'étude des problèmes de fait le même soin, la même méthode, la même clairvoyance sereine qu'à la discussion des principes. Au reste, que deviennent les principes quand on ne prend pas soin de les maintenir en contact avec les faits ?

La première application pratique des leçons doc-

trinales est faite par M. le Dr René Biot, à la conception et à la pratique de *la Médecine : comment la mettre effectivement au service de la Personne humaine ?* Il y a une certaine façon de concevoir et de pratiquer la médecine qui fait d'elle une alliée du corps contre l'âme. Après avoir montré par quelques exemples saisissants (attentats et opposition à la vie, euthanasie, excès de l'hygiène, etc.) jusqu'où va cette déformation, le Dr Biot en trouve la cause dans l'extension abusive de l'expérimentation sur l'animal et une recherche excessive d'analyses physico-chimiques. De là l'émiettement en spécialités.

La médecine humaine qu'il faut instaurer ne répudiera aucune des découvertes scientifiques. Elle n'est pas une école après tant d'autres, mais bien une orientation d'esprit. Sa première tâche sera de constituer une science réelle des relations du physique et du moral. Elle en tirera un art de faire servir toutes ces puissances au bien du malade. Par là, le spécialiste sera conduit à penser en fonction du tout organique et psychique, et à ne plus juger de l'ensemble au nom de sa spécialité. Ainsi sera retrouvé le sens de l'humain dans le contact direct de deux personnes, celle du médecin et celle du malade. La médecine humaine, riche de techniques, est en essence « charité ». Elle tend à assurer une santé « humaine », c'est-à-dire orientée vers une sagesse.

Ce n'est pas d'ailleurs que la médecine soit chargée directement de faire régner la sagesse. Mais elle doit mettre l'organisme dans des dispositions telles que la sagesse soit possible. En conséquence, elle s'abstiendra de tout acte qui tendrait à servir la santé au détriment de l'esprit. Elle constate, du reste, que de tels actes sont en définitive nuisibles. Il peut même arriver que cette ouverture vers la sagesse conduise la médecine à accepter que le bien du corps soit immolé à l'ascension de l'âme. Mais alors il apparaît souvent que devant la ténacité du médecin qui veut rester fidèle à la morale, les faits se laissent modeler. Nous sommes ici dans l'ordre humain : la matérialité même des faits est pétrie de spiritualité ; c'est nous, en définitive, qui les faisons.

Quelles erreurs n'a-t-on pas commises encore à disserter de l'Enfant dans un climat d'idéologie pure ! M. le chanoine Masure ne commet pas cette faute en parlant de *la Personne de l'Enfant*, et ne se défend même pas du reproche d'austérité que d'aucuns, bien mal avisés, seraient tentés de lui adresser. La vérité, c'est qu'il excelle à dire très finement des choses fort sérieuses sur les caractères de la personne de l'enfant et sur ses relations avec le milieu où il vit, d'où partent des tentatives d'embrigadement de sa jeune valeur.

L'Enfant est une personne, mais en mouvement, en développement. Pourquoi nous intéresse-t-il tant ? D'abord parce qu'il est neuf, dans une large mesure imprévisible et mystérieux. Bien loin d'être propre à cette génération-ci, le non-conformisme est un trait commun à toutes les générations à leur départ : il explique deux attitudes que M. Masure étudie avec un rare bonheur : *l'évasion* et *l'inquiétude*.

On le voit, le problème des relations de la personne de l'Enfant avec les différents milieux est un problème délicat. Dans la famille, si l'obéissance est nécessairement au principe, elle doit acheminer vers la décision personnelle sans pour cela diminuer en rien l'esprit de famille et l'unité du foyer. Tous les parents réalisent-ils bien tout ce qu'il leur faut apporter ici d'intelligence et de désintéressement, de souplesse et de noble autorité ? L'Etat moderne cherche à s'emparer de l'enfance pour faire une *jeunesse d'Etat* : et si certaines particularités obligent à traiter séparément de l'emprise de l'Ecole, c'est encore l'Etat qu'on y retrouve avec des prétentions contre lesquelles l'esprit français et la doctrine catholique sont d'accord pour protester. A l'intérieur de l'Eglise se pose sur le plan surnaturel le problème de la vocation personnelle, que domine la charité. C'est elle, en fin de compte, qui suscitera, entre la solitude anarchique de l'enfant et son embrigadement en série, cette éducation *spécialisée* d'où sont issus les divers *mouvements* qui font la force et la fierté de la jeunesse catholique française.

La Personne de la Femme n'a pas été moins méconnue, moins mal traitée que celle de l'enfant. S'inspirant à la fois des données de la psychologie et des leçons de l'Evangile, M. le chanoine Tiberghien nous en restitue la vraie notion. Après avoir très justement noté que, plus apte à comprendre la famille, l'éducation et l'amitié, la femme semble mieux protégée que l'homme à l'égard des mouvements de masse qui menacent la personne humaine, il nous la montre gravement menacée par les mouvements totalitaires qui, avec la complicité d'un certain féminisme, tendent à priver la femme de ses défenses naturelles en la masculinisant.

C'est cette fausse conception de la personnalité par l'affranchissement qui hante l'esprit moderne, et en particulier l'esprit de la femme. Il faut lui opposer la vraie conception chrétienne, qui voit le développement de l'homme dans sa subordination à la volonté de Dieu sur lui, à sa « vocation ». Il s'agit donc de déterminer le caractère spécifique de la vocation féminine. C'est la manière d'aider l'homme, spéciale à la femme, qu'il faut déterminer : cette manière, c'est d'être mère. La maternité n'est certes pas toute la femme, mais elle est toute sa féminité. La maternité peut d'ailleurs se réaliser sous diverses formes, où la femme trouvera son développement personnel dans la mesure où elle s'y dévouera tout entière.

Pour la femme mariée, le mariage implique moins la subordination de la femme à l'homme que de l'épouse au bien commun du foyer, auquel le mari lui-même se trouve subordonné à titre de chef. Cette réponse générale ne résout pas cependant tous les cas particuliers résultant, pour la femme, de ce fait qu'il lui semble souvent difficile, dans le monde actuel, de suivre sa vraie vocation. Il faut élargir la notion même de vocation, en considérant que, hormis le péché personnel, tous les événements quels qu'ils soient, d'ordre individuel ou social, sont une manifestation de la volonté de Dieu sur nous. A l'heure actuelle, la femme peut trouver dans l'Action catholique organisée une espèce de grande famille spirituelle où sa maternité lui fournira l'occasion de se développer en se dévouant.

La personne requiert *la famille*. C'est ce que montre ensuite M. Emmanuel Gounot, professeur à la Faculté catholique de droit de Lyon. Et si cette vérité s'impose à nous avec l'éclat de l'évidence, nous n'en sommes pas moins reconnaissants à l'éminent professeur d'avoir su tirer pour nous de si beaux enseignements de son expérience de chef d'une admirable famille chrétienne. La vocation familiale, il le rappelle, est la vocation commune. La famille est le milieu naturel où l'homme et la femme sont appelés à pratiquer ce don de soi, cette orientation vers autrui qui est la loi des rapports des personnes. La famille est l'éducatrice naturelle : toute éducation sans la famille souffrira toujours d'une sous-alimentation morale ainsi que d'un conformisme nuisible à la personne. Ainsi, tout ce qui menace la famille menace la personnalité. Il y a cependant des déviations de l'idée familiale que l'on ne saurait approuver : elles tiennent à une conception égoïste de la famille qui croit se suffire, ou à une conception matérialiste de la famille qui ne songe qu'à jouir. La famille au service de la personne, voilà le critère le plus sûr pour juger les institutions familiales.

En regrettant que M. Paul Vignaux, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes, ait été empêché de rédiger son très beau cours sur *la Personne du travailleur*, dont on trouve seulement le résumé dans le Compte-Rendu, nous arrivons à celui de M. Vizioz, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux : *Personne et Propriété*. Ayant d'abord rappelé que l'homme, pour vivre et atteindre ses fins humaines, a besoin d'utiliser les biens matériels, ce qui suppose certains pouvoirs sur ces biens, M. V. se demande comment ces pouvoirs devront être aménagés pour répondre aux exigences de la personne humaine. Il se trouve aussitôt en présence des deux conceptions, individualiste et socialiste, dont il ne s'écartera pas sans nous en avoir dit les raisons.

La première répond à un instinct profond de notre nature, stimule l'effort personnel, pousse à une meilleure exploitation des ressources de la nature. Mais elle favorise l'oubli des responsabilités, l'égoïsme, l'asservissement de l'homme aux choses : par corruption de la liberté elle conduit à la spéculation et à des abus. Avec le titre anonyme elle a abouti à la dépersonnnalisation ruineuse de la propriété. Appliquée aux personnes morales, elle a permis une anormale accumulation de richesses et de puissance chez les manieurs d'argent, avec parfois pour conséquence un vrai conflit entre le droit de propriété et le droit a la vie. Sévère, le réquisitoire est-il injuste ? — A l'opposé, et née en partie d'une réaction contre l'individualisme, la conception socialiste rejette la propriété privée et réclame la socialisation des biens, au moins des instruments de production. Cette conception n'est pas plus recevable que la précédente. Elle sacrifie la liberté, la responsabilité, l'indépendance de la personne et de la famille, et attente au droit de libre association, attribut de la personne humaine. La nationalisation substitue à l'autre le capitalisme encore plus concentré de l'Etat. Supprimant le ressort de l'intérêt individuel, elle impose le « planisme », le travail forcé, et soumet la personne à une tyrannie bureaucratique et policière. — En fin de compte, incapables de coordonner le personnel et le social, les deux conceptions mettent en péril la personne humaine.

On nous permettra de passer plus rapidement sur l'exposé, d'ailleurs admirable de clarté et de précision, que fait ensuite l'auteur de la conception chrétienne de la propriété en regard de la personne humaine. Le lecteur retrouve ici les enseignements traditionnels de la théologie catholique, tels que les a résumés Pie XI dans *Quadragesimo Anno*. M. V. en fait l'application très actuelle aux personnes morales : et, ne serait-ce qu'à ce titre, sa belle leçon se recommanderait à l'attention de qui veut penser et parler chrétiennement toujours, sur des problèmes dont nul ne peut se désintéresser, où il est si facile de se laisser aller, sans y prendre garde, à de grands écarts, en des sens d'ailleurs opposés.

En conclusion, l'auteur constate que la conception chrétienne de la propriété coordonne le personnel et le social. Elle sauvegarde les fins de la personne, tout en respectant la fonction sociale de la propriété. Elle permet un juste développement de la propriété des personnes morales. Le contrôle légitime de l'Etat en vue du bien commun et la place prise par la propriété des personnes morales expliquent la variation des formes de la propriété. En faisant comprendre son vrai fondement, en réglant son exercice, en la mettant au service de la personne, la doctrine catholique constitue la meilleure défense du droit de propriété. Aussi n'est-il pas étonnant que des esprits avisés, encore bien éloignés de nous, accordent aujourd'hui beaucoup plus d'attention qu'hier aux enseignements des encycliques.

6. — C'est encore d'application pratique qu'il s'agira dans les trois leçons magistrales dont il nous reste à parler.

Après avoir écarté d'un mot cette malheureuse « économie pure », vidée de tout contenu humain, que certains voudraient affubler d'une fausse parure d'orthodoxie, M. Henri Guitton, professeur à la Faculté de droit de Nancy, nous parle *de la Personne et des Régimes économiques*, mais dans le concret, en tenant compte de tout ce que nous trouvons dans la nature, à commencer par l'homme. Car, selon sa très fine observation, le régime, c'est justement ce par quoi l'économie n'est pas pure, ce par quoi elle est ou n'est pas humaine. Un régime, c'est l'ensemble des règles à l'intérieur desquelles s'effectue le mouvement économique. Un groupe humain étant donné, un régime est défini quand le sont le but recherché, le sujet responsable et bénéficiaire du mouvement économique, les moyens suivant lesquels ce sujet règlera son action. Deux grands régimes apparaissent dès lors possibles, que l'auteur présente à son tour sous l'angle de vision que lui impose son sujet : le régime de l'entreprise privée (capitaliste) et le régime de l'exploitation publique (socialiste). Encore faut-il noter qu'il n'y a nulle part ni capitalisme ni socialisme à l'état pur, mais seulement des combinaisons empiriques où domine l'un ou l'autre. Que font-ils l'un et l'autre de la personne humaine ?

En fait, dans les pays dits de liberté, le régime capitaliste a abouti au triomphe des entités économiques (capital, travail) qui prennent le pas sur les réalités, et à *l'élimination des personnes*. Les régimes socialistes, concrétisés dans les pays de dictature, conduisent au triomphe des autorités collectives et à *l'absorption des personnes*. De part et d'autre c'est l'oppression matérialiste. Comment peut-on y échapper ? En faisant de la personne une donnée du problème, en prenant garde aussi que la personne est multiple et changeante. Or un régime tend toujours à se formuler en des règles simplifiées, rigides et définitives. D'où la nécessité de conserver certains éléments éprouvés des régimes passés, mais aussi et surtout d'innover.

De l'héritage des régimes d'hier, il faut conserver en particulier une certaine idée du *marché*, où se mesurent des forces, oui, mais aussi où se connaissent des personnes libres. Des socialismes, un régime doit retenir l'idée d'*ordre* et de *discipline*. Quant au régime de demain on doit lui assigner : un nouveau but, le service de la personne qui oriente et limite la recherche du gain (secteur privé) et contrôle la satisfaction unanime du groupe (secteur public) ; un nouveau sujet, la personne, présente dans l'entreprise soit privée soit collective ; de nouveaux moyens, se ramenant essentiellement à une discipline professionnelle et à un nouveau mode de rémunération des personnes qui apportent à l'entreprise leurs capitaux ou leurs efforts. Et voilà, ou nous nous trompons fort, de quoi répondre à ceux que laisse encore sceptiques l'évocation d'un ordre nouveau.

L'insertion de *la Personne dans la Société politique* pose un nouveau problème, dont traite avec autant de bonheur M. Marcel Prélot, professeur à la Faculté de Droit de Strasbourg. Comment sauver la personne de l'emprise dont elle est menacée par cet Etat contemporain qui se croit tout et a presque les moyens d'être tout ? L'utilisation des seuls procédés classiques (déclaration et garantie des droits, séparation des pouvoirs, etc.) apparaît à l'auteur insuffisante, et bien dangereuse la création de « secteurs libres ». Le dualisme individu-Etat, supposé dans les deux cas, répond mal aux spontanéités naturelles et légitimes de l'homme. La plus sûre, la plus naturelle protection de la personne humaine est dans la reconnaissance de la multiplicité des groupes auxquels elle appartient. « C'est en étant effectivement pluraliste que l'ordre juridico-politique sera pleinement personnaliste. »

Techniquement, le pluralisme exigera : à la base, un *pluralisme institutionnel*, fondé sur la reconnaissance de l'autonomie des sociétés naturelles ou volontaires, c'est-à-dire une organisation corporative des sociétés ; — au sommet, un *pluralisme politique*, fondé sur la reconnaissance de l'existence et de la légitimité de tendances diverses concernant la chose publique, autrement dit, une des formes du gouvernement d'opinion : — entre les deux, un *pluralisme administratif*, fondé sur la reconnaissance des fonctions d'intérêt public remplies par les sociétés naturelles ou volontaires, c'est-à-dire une décentralisation et une représentation corporatives. Non seulement l'unité nécessaire de l'Etat n'est pas méconnue, mais elle reçoit une base organique et vivante. M. Prélot montre ensuite l'inanité du reproche de contradiction interne fait par certains au système préconisé, qui lui paraît très propre à favoriser le rassemblement personnaliste auquel aujourd'hui aspirent tant d'esprits de bonne volonté. — Présentant aux lecteurs de *la Croix* cette leçon qu'il avait suivie avec le plus vif intérêt, M. Jean Guiraud l'appréciait ainsi : « Nous croyons à la bienfaisance du système pluraliste que M. Prélot nous a présenté dans ses grandes lignes en laissant à l'expérience le soin d'en perfectionner l'organisation. »

Reste la Société spirituelle : c'est à Mgr l'évêque d'Aire et de Dax qu'il appartient de montrer *l'harmonie de la vie personnelle et de la vie sociale dans l'Eglise*.

Après avoir montré que l'indépendance, chez une créature, ne pouvant jamais être parfaite, la personnalité ne saurait l'être non plus, Mgr Mathieu rappelait que la personne, chez nous, est encore moralement indigne parce qu'elle s'est faite depuis la chute esclave du péché. Nous naissons libérables plutôt que libres, personnifiables plutôt que personnes. L'Eglise nous libère en nous plaçant sous la dépendance de Celui qui est la liberté même, en nous incorporant au Christ mort et ressuscité. Nous ne sommes pas libres *malgré* notre dépendance du Christ, mais *en raison même de cette dépendance*. La morale qui est en rapport logique avec les exigences de notre baptême nous oblige à devenir, par un effort de volonté libre, ce que le Christ est en vertu de sa fonction rédemptrice : un mortifié, c'est-à-dire un homme devenu mort afin de vivre de la vie même du Christ ressuscité. Au reste, l'Eglise condamne toute absorption panthéistique de la personne humaine. Jusque dans l'extase béatifique, la distinction personnelle demeure intacte entre Dieu béatifiant et l'homme béatifié. Les êtres les plus libres et par suite les personnalités les plus fortes sont celles qui poussent le plus loin la conquête de la liberté propre aux enfants de Dieu : l'héroïsme culmine dans l'authentique sainteté.

En donnant à ses enfants la liberté intérieure, l'Eglise a développé dans leurs âmes des aspirations, des exigences et aussi une force morale qui leur permet de se défendre contre les diverses formes de l'oppression. Deux sacrements à caractère social ont acclimaté, dans un monde encore juridiquement asservi, les mœurs de la liberté chrétienne. L'homme et la femme ayant été élevés à la dignité de personnes soumises aux mêmes droits et jouissant des mêmes devoirs de chrétiens, le *mariage* librement contracté par deux personnes ainsi régénérées fait d'elles de véritables « conjuges » appelés à multiplier les membres du Corps mystique en multipliant les candidats au baptême. Quant à l'*ordre*, il donne à l'Eglise la grâce nécessaire à sa hiérarchie, si différente de celle que le paganisme avait établie qu'un esclave put accéder au pontificat suprême. Donc, plus d'oppression d'un état social (esclavage), d'une Cité ou d'une Race divinisée, d'un Régime économique inhumain. Il faut que tous les hom-

mes puissent librement travailler à l'œuvre seule nécessaire de leur salut éternel. Ils sont même appelés à plus, élevés par l'Eglise à la dignité de collaborateurs libres du Rédempteur : on sait assez avec quelle insistance les laïques sont pressés par elle de participer à l'apostolat hiérarchique.

7. — On trouvera bien d'autres enseignements encore en ce Compte-Rendu que nous avons dû parcourir à trop grandes enjambées : et les discours du cardinal Verdier, de M. Thellier de Poncheville, de M. Ph. de Las Cases, du R. P. Boigelot en particulier, mériteraient évidemment mieux qu'une simple mention. Cependant, le lecteur en sait déjà assez pour n'être pas étonné du beau témoignage rendu aux Semaines Sociales par leur ami de toujours, aujourd'hui archevêque de Paris :

« Elles répondent magnifiquement à nos espérances et, j'ose le dire, au plus pressant de nos besoins. Et je constate : 1° Qu'elles n'ont jamais eu à désavouer aucune de leurs attitudes, et pourtant leur œuvre était si nouvelle ! 2° Que ces enseignements vraiment opportuns et si « à la page » ont servi plus que vous ne croyez à l'enseignement officiel de l'Eglise sur ces mêmes matières, et ce sera leur éternel honneur ! 3° Enfin que dans les pays étrangers, les évêques qui veulent suivre le mouvement contemporain ont tous, dans leur bibliothèque, la série des Conférences des Semaines Sociales de France. »

Après un tel jugement, qu'appuieraient, s'il en était besoin, quantité d'autres textes de catholiques et même d'incroyants, est-il exagéré d'attribuer aux Semaines Sociales de France et à tous les mouvements, organismes et institutions qui, sans elles, ne seraient pas ce qu'ils sont, peut-être même tout simplement ne seraient pas, une grande part de cette évolution de la France, dont un homme qui ne partage pas notre foi écrivait récemment [4] :

« Voici que l'opinion française se tourne passionnément du côté de Rome. Du côté de la Rome vaticane. Un mot du Pape a suffi pour un réveil des consciences, sinon pour un ralliement des cœurs opprimés. Des sanctuaires de Bretagne aux fêtes œcuméniques de Hongrie, une manière de rassemblement s'est improvisé pour la sauvegarde d'une foi et d'une liberté également menacées. Bon gré, mal gré, Rome sera tôt ou tard la capitale du rassemblement auquel adhère déjà la quasi-unanimité des Français, catholiques ou non. Renaissance de la latinité ? Renaissance de l'humanisme ? Je ne sais. Mais une renaissance se prépare, derrière le décor des traités. *Ibi redibis*, ô France ! »

Ces constatations, digne pendant des faits que nous évoquions aux premières lignes de cette Chronique, sont d'un homme qui ne fut jamais des nôtres, A. de Monzie : elles ne l'ont pas empêché de redevenir ministre Et voilà une anticipation qu'on n'eût certainement pas trouvée sous cette plume il y a seulement dix ans.

II. — L'esprit social à travers les revues

1. — Un jeune foyer faisait récemment à *La Vie Intellectuelle* une suggestive communication sur l'Action Catholique et la famille. Il n'y est pas question des services rendus à la cause familiale par l'Action Catholique, et qui sont incontestables, mais de la famille comme instrument d'Action Catholique : les époux ont à vivre de la grâce du sacrement qui les a conjoints, ils se sanctifient et sanctifient leurs enfants à travers le détail profane de leurs existences ; et les foyers chrétiens groupés entre eux créent un mouvement qui entraînera peu à peu les autres. Participation donc de la famille à l'apostolat de l'Eglise. Comment peut-il en être autrement ? N'est-ce pas se mettre dans la voie que Dieu lui-même a suivie pour nous sauver ?

« Après avoir préparé la venue du Sauveur par la voix des Prophètes, c'est à la Vierge Marie que la Sagesse éternelle confia le soin de le mettre au monde, puis de l'élever et de veiller sur sa vie, aidée de saint Joseph. C'est ce foyer de Nazareth qui connut les plus hauts sommets de la sainteté. Il fut la première petite église, et qui demeure plus associée à la vie de l'Eglise.

Ce même Esprit, qui voulut que le Christ demandât la collaboration d'une famille pour faire son œuvre rédemptrice, vient aussi réclamer pour renouveler l'Eglise actuelle, et par elle le monde entier, l'amour et la générosité des foyers chrétiens [5]. »

Nos lecteurs connaissent déjà un bel exemple de cet apostolat dans le mouvement « lociste » ; ils savent que cet apostolat est alimenté par des récollections auxquelles prennent part les époux en commun [6]. Des réalisations semblables ont éclos presque en même temps dans des milieux très divers.

Depuis plusieurs années, nous apprend le R. P. Doncœur [7], des jeunes femmes, anciennes guides ou cheftaines, s'appliquaient à transfigurer leurs occupations du foyer par les mêmes principes dont elles avaient expérimenté la bienfaisance dans le scoutisme. Un effort parallèle était souhaité, puis essayé du côté masculin. Mais pourquoi séparer ce que Dieu a uni ? Ainsi naissait, avec le besoin, l'idée de retraites communes. Toute la difficulté était de réaliser :

« Serait-il possible de rassembler des ménages chargés de petits enfants ? Où trouver l'hospitalité qui assurerait le recueillement et la vie commune ? Comment libérer de jeunes mamans du souci constant des enfants ? etc. Enfin, poussés par un besoin de plus en plus pressant, il fallut sortir de ces difficultés qui nous avaient trop longtemps retenus. Les quatre jours de Pentecôte étaient une promesse de liberté ; en pleine forêt normande, le domaine d'Argeronne, bien connu des Guides en leurs premières années, offrait une solitude d'accueillante amitié. Des cheftaines prendraient le soin d'une vingtaine d'enfants s'échelonnant de douze ans à douze mois. Ainsi se réunirent en 1937 quinze ménages qui, pour la première fois, mettraient en commun leur prière, mari et femme méditant ensemble, se préparant ensemble à leur confession, élaborant à deux leur programme de réforme et de renouvellement. Ce fut la révélation d'une vie insoupçonnée de la plupart, avidement désirée ; et le sentiment d'un amour purifié, rajeuni, ou mieux, frais comme il n'avait jamais été éprouvé, la confiance que la route serait plus claire et plus joyeuse, parce que jamais encore on ne s'était aimé aussi profondément, aussi chrétiennement. L'expérience était concluante. »

Retraites ou récollections de foyers se sont multipliées à travers la France. Après les Locistes, les Scouts, on nous parlait récemment de jeunes professeurs de l'enseignement public. Ces faits

[4] *Le Capital*, 10 juin 1938

[5] *Vie Intellectuelle*, 25 avril 1938, p. 255.

[6] Voir *Ami* 1937, p. 231.

[7] *Etudes*, 5 juillet 1938, « La sainteté du mariage chrétien. »

nouveaux, qui nous causent une grande joie, ne nous feront pas oublier tout le bien que poursuit inlassablement *l'Association du Mariage Chrétien.*

2. — Après avoir pris connaissance de ce mouvement généralisé, revenons aux retraites « locistes ». Le R. P. Berne leur a consacré, dans les *Dossiers de l'Action Populaire* du 10 juin 1938, un article intitulé : *A la lumière d'une expérience de la L. O. C. : le problème de la famille ouvrière.* Puissent les quelques lignes qui vont suivre inciter nos lecteurs à se procurer le texte intégral pour le lire et y réfléchir, comme il le mérite !

Les récollections locistes sont d'abord décrites et présentées comme un milieu de choix « pour une prise de conscience et une exacte mise au point du problème familial ouvrier ». A quoi tient cet avantage ? A la flamme apostolique qui anime les participants. Ce ne sont pas uniquement des soucis personnels qu'ils apportent, mais aussi le sentiment de la détresse de ceux du dehors, des autres foyers ouvriers dont ils se sentent responsables. Ils ne cherchent donc pas uniquement une mise au point valable pour eux seuls, les fervents, mais ils veulent aboutir aux solutions qui puissent éclairer et sauver les autres.

De telles récollections une première leçon se dégage : c'est « l'âpreté avec laquelle se posent les problèmes de la vie morale des époux et... l'obscurité » où se débattent même les foyers chrétiens. Oui, même des chrétiens, même des pratiquants participent communément à cette ignorance sur des points essentiels. Comment expliquer ce fait ? La prédication est obligée à la réserve. Le confessionnal donne plus de liberté ; mais combien sont-ils à y recourir ? Puis, du côté du ministre, manque de temps, parfois manque de savoir-faire. Enfin, ce qui est plus douloureux, c'est cette constatation qui s'impose : « *le confessionnal à lui seul est impuissant à éclairer.* »

« Même à supposer, *et cela n'est pas*, qu'il précise bien au clair, pour la majorité des âmes, les limites du bien et du mal, il ne parvient pas, communément, à convaincre *réellement* que tel point, où l'on a marqué les limites de la faute grave, *réellement* marque cette limite. Le principe moral qui fut rappelé reste dans l'âme, après ce rappel, quelque chose comme un bloc erratique qui ne se trouve relié à rien dans l'ensemble de la vie morale, dans l'ensemble, plus ou moins conscient, des principes *dont on vit au vrai.*

Car il existe dans cette âme... tout un code moral inconscient, tout un ensemble de jugements pratiques, qui forme, lui, au fond d'elle-même, un système très cohérent et qui commande *réellement* les gestes vrais de sa vie morale. Or cet ensemble est étranger, opposé même à ce principe qu'en trois mots, au confessionnal, le prêtre rappelle, faisant, au mieux, passer sur ce rapide rappel le souffle d'un peu d'émotion, d'un peu de sentiment généreux...

Tout simplement, on ne croit pas, *au vrai*, être coupable gravement... Il y a une vie cultuelle, avec des catalogues de péchés. Cultuellement et pour se confesser, on tient compte de ce catalogue... Mais quand il s'agit de sa vie, *de sa vie en dehors du culte*, on se réfère à un autre code... qui est au fond celui de l'ambiance, celui du milieu où l'on vit. — Jamais la pensée n'est venue d'établir un lien réel ou à tout le moins un lien étroit entre cette vie du culte, d'une part, et sa vie réelle de l'autre. »

Ce n'est pas à dire que, dans ce dédoublement de leur vie, ces pauvres chrétiens jouissent d'une parfaite sérénité intérieure. Un malaise pèse sur eux. Mais ils ont pris leur parti de ce malaise. C'est pour eux « quelque chose *inhérent à l'état d'époux* ». « C'est le mariage essentiellement, qui apparaît enveloppé de honte », c'est encore « un état de demi péché, *mais de péché inévitable* ». Tout ce qu'il y a de plus pénible en cet état se mesure à la joie des certitudes retrouvées en récollections : « Certitude d'être aimés de Dieu. Certitude de pouvoir l'aimer. Et certitude de pouvoir s'aimer et de pouvoir bien s'aimer en lui. »

S'il en est ainsi des chrétiens, que dire de l'ambiance, de ce milieu paganisé où ils vivent ? Quelle opinion a-t-on du mariage ? En général on y conserve « le respect de l'institution ». Entendons bien cette expression. Ce respect n'est malheureusement pas l'observation des lois divines du mariage ; du moins on a gardé l'idée que le mariage est « une chose respectable et que l'on se doit de respecter », respect qui pourrait s'exprimer ainsi : il faut être fidèle à sa femme.

A part ce vestige resté intact, tout le reste a été détruit. L'union des époux n'est plus qu'une recherche égoïste. Avec le plaisir pour fin, comment s'étonner que l'union soit stérile ? Pour caractériser l'état d'esprit, il faut bien ajouter que cette stérilité est systématiquement recherchée, accompagnée du mépris, de la haine de la vie donnée. Quelques témoignages :

« Cette plainte d'une jeune femme de l'Ouest, en une ville passant à bon droit pour être encore des plus chrétiennes : « Mon Père, le premier mouvement quand on commence d'attendre un bébé, ce serait d'être toute contente. Et on aimerait pouvoir le dire... Mais on n'ose le dire à personne, tellement on sent que tout le monde va nous rabattre notre joie Tout le monde va tellement vous plaindre, et avant tout nos propres parents, qu'on va finir par se croire malheureuse... »

Et à la question alors posée : « Est-ce que parfois même on ne fera pas pire s'il y a déjà plusieurs enfants ? » tout le cercle, unanime, de répondre : « Conseiller de le « faire passer ». Non, pas à nous, qu'on sait locistes, mais aux autres, ah ! bien sûr que si.. Et on ne se gênera pas pour expliquer en détail, et devant des jeunes filles, comment soi-même on s'y est prise. » (L'auteur de l'article ajoute en note : Une assistante sociale très sûre nous disait estimer à 3 pour 1 le nombre, dans son quartier, des bébés qui devaient naître par rapport à ceux qui naissaient).

...Car la déformation va jusque-là... La maternité devient une honte, on en rougit, alors qu'on ne rougit pas du vice, qu'on ne rougit pas, nous venons de le voir, d'un meurtre... »

Après ces sombres constatations, l'auteur nous avertit de ne pas être trop sévères pour ces contempteurs de la vie : « Leur âme est meilleure bien souvent que leurs gestes. » Mais ils sont suggestionnés par leur milieu : « C'est leur cadre, leur ambiance qui les prend et commande » leurs gestes. C'est donc cette ambiance qu'il faut rénover. Nécessité d'un « mouvement de milieu ». Nécessité de l'Action Catholique.

En face de ce mal, quel remède apporte la L. O. C. ? — D'abord à ces jeunes foyers, anciens jocistes pour la plupart, elle permet de « tenir », ainsi groupés. Elle crée une atmosphère où ils trouvent le soutien de leur idéal, le goût de la vie donnée. « Si nous ne nous serrions pas bien fort entre nous, disait telle lociste, nous-mêmes nous ne tiendrions pas... Nous finirions malgré tout... par penser comme tout le monde pense. » — De la collaboration entre le prêtre, gardien de la doctrine, et ces laïcs, animés d'idéal et soucieux de leurs frères ouvriers, sortent les solutions salvatrices, « doctrine largement humaine, et qui, demandant le courage, et même l'héroïsme parfois, demeure cependant souriante ou s'efforce de le demeurer. »

Ces lignes sont écrites à propos du problème de la *fécondité du foyer*. Entre tous, c'est en effet le problème délicat. La solution lociste ne peut être que celle de l'Eglise. Ces jeunes foyers envisagent avec joie leur devoir de transmettre la vie, ce don de Dieu. Mais ce devoir ne s'impose pas d'une manière absolue à tous et dans la même mesure ; l'application demande plus de discrétion. Ecoutons nos locistes :

« ...Il est des circonstances où l'on ne peut, et disent-ils même, l'on ne doit pas avoir d'enfants. La charité pour l'épouse, ou l'époux, la charité pour les déjà-nés, estiment-ils, s'y oppose. Et ils osent même ajouter que s'y oppose pareillement la charité que l'on doit à l'ensemble de la classe ouvrière.

Une assertion de ce genre peut paraître paradoxale. Mais eux-mêmes précisent leur pensée. Ils veulent donner aux autres foyers l'exemple d'une vie de foyer qui apparaisse ensemble féconde, mais point accablée à l'excès. « Il faut, osent-ils dire nettement, que nos foyers locistes fassent envie, qu'ils fassent aimer notre idéal, l'idéal de la vraie famille où les enfants en nombre suffisant peuvent être réellement élevés. A ce prix et à ce prix seulement, nous pourrons conquérir les autres, les amener à notre idéal, leur rendre le goût d'avoir des enfants. »

Notons qu'il ne s'agit point du tout, pour ces militants ou militantes d'élite, d'un désir de faire à leurs enfants une situation de tout repos... Non. Ce qu'ils veulent pour leurs enfants, — et pour eux-mêmes, époux ou épouses. — c'est... la possibilité d'être hommes. Et ils envisagent très nettement, pour parvenir à un tel but en des familles déjà nombreuses, — il semble même qu'il faille dire, et que ce soit bien leur pensée, *en des familles aussi nombreuses que possible*, — un certain « contrôle des naissances », mais par des moyens légitimes [8]. Ils sentent d'une manière très nette que si la L. O. C. dans son ensemble prenait une attitude qu'ils n'hésiteraient pas à qualifier d'excessive, loin de guérir le monde ouvrier de sa croissante horreur des berceaux, elle l'effrayerait, l'épouvanterait et le détournerait de donner la vie... »

Grâce au R. P. Berne, nous avons pour ainsi dire assisté aux séances d'études des récollections locistes. Nous ne prendrons pas congé de lui sans lui exprimer notre reconnaissance pour son article si bienfaisant, et sans retenir les conclusions qu'il formule à notre adresse. Si « l'on ne doit point accabler les âmes sous un fardeau trop lourd,... si l'intérêt même de la natalité exige cette attitude de prudence et de juste milieu... », il faut convenir qu'un mouvement de rénovation spirituelle ne peut aboutir qu'en tenant compte, pour les renverser, des obstacles extérieurs.

Obstacles physiques : les santés ne supportent plus les maternités trop nombreuses ou trop rapprochées. Il est urgent de retirer de l'usine la mère de famille, pour la ramener à son foyer. Mais il faut saisir le problème plus avant, car « elles arrivent au mariage épuisées ». C'est tout le problème de la jeunesse ouvrière qu'il faut reprendre [9].

[8] Ce passage pose évidemment la question de la continence périodique. Est-elle licite et dans quelle mesure ? Nos lecteurs sont certainement informés comme ils doivent l'être sur ce point. Qu'il suffise de les renvoyer aux études parues dans l'*Ami* du 8 nov. 1934, ou dans les ouvrages de A. Martin, *Le Mariage* (3e édit. 1936, chez Riou-Reuzé, 13, rue de la Monnaie, à Rennes), p 141 et 143 (en note), ou Lavaud, *Le Monde moderne et le Mariage chrétien* (Desclée de Brouwer), p. 97 et s., p. 415 et s. ; etc.

[9] Voir à ce sujet l'enquête de la J. O. C. F. : *Révélations sur la santé des jeunes travailleuses* (cf. *Ami* 1936, p. 463).

Conditions matérielles : problèmes du logement ouvrier, du budget ouvrier, qui continuent à se poser pour les familles.

Bref, c'est toute notre économie qu'il s'agit de « convertir ». Il faut l'Action Catholique généralisée dans tous les milieux : ouvriers, bourgeois, paysans, surtout dans le milieu patronal responsable. De la convergence de ces efforts sortira, et déjà on peut en avoir une ferme confiance, le milieu rénové où chacun pourra se développer selon sa vocation de chrétien.

3. — L'exode rural s'est intensifié en ces derniers temps. C'est un fait. Aux causes morales se sont ajoutées les difficultés matérielles. « *Mon frère, le paysan, s'en va.* » Sous ce titre, le R. P. Jarlot, dans les *Etudes* (20 juin 1938), présente surtout ce dernier aspect de la question paysanne et trace à grands traits l'histoire des années d'après-guerre.

La guerre a grevé la paysannerie d'un lourd déficit : sacrifice des vies humaines, affaissement de l'exploitation, « cheptel décimé, matériel mal entretenu, non renouvelé, les terroirs en piteux état. » Les emblavures tombent de 6.540.000 hectares, en 1913, à 5.350.000 en 1921. Entre temps le Canada, les Etats-Unis et l'Australie ont doublé, triplé leur production.

La crise n'est pas immédiatement sensible dans nos campagnes : on y profite du mouvement déclanché par l'inflation et la montée des salaires ouvriers. Cela dure jusqu'en 1928. Passé cette date, la situation change. Les cours mondiaux tombent. Comment lutter contre la surproduction des autres grandes nations ? En 1931, année de rendement déficitaire pour notre pays, le blé canadien se présente au Havre pour 65 fr. En 1932, où notre production est pléthorique et où s'imposerait l'exportation de notre excédent, le cours de Londres est de 47 fr. contre 100 à Paris. Alors les lois succèdent aux lois. La loi du 15 juillet 1933 fixe un prix minimum de 115 fr. ; cette mesure ne résorbe pas les excédents, et des prix de fraude s'établissent entre 90 et 100 fr., « à la recherche des paysans eux-mêmes ». La loi du 24 décembre 1934 supprime le prix minimum, tandis que le ministère de l'Agriculture travaille à écouler les stocks, en stimulant la dénaturation et l'exportation. Résultats : « En juillet 1935, en marché libre, des blés furent enlevés pour 50 fr. à la ferme, dans certaines régions. » Les paysans commencèrent à comprendre qu'ils devaient chercher le salut dans l'organisation de leur profession.

Mai 1936, avènement du Front Populaire. Les réformes se succèdent à une cadence accélérée. Les paysans sont dotés de l'Office national du Blé, système toujours en vigueur.

« Il a, disent les paysans authentiques, du bon et du mauvais. Il a cet avantage de normaliser les prix entre producteurs et d'empêcher la spéculation de faire varier les cours du simple au double en trois mois, comme il y a quatre ans, où ils passèrent de 58 à 110 fr. L'échelonnement des ventes assure une prime de conservation et finance la récolte de ceux qui sont dans le besoin, et ils sont nombreux. Le principal grief à opposer, peut-être le seul, en tout cas important, est qu'il soit sous la direction de l'Etat et le contrôle des fonctionnaires. Les prix sont établis plus pour assurer le bon marché du pain que la rémunération des paysans. Le taux du blé a été fixé à 180 fr. en juillet dernier (1937) : quels sont les prix qui n'ont pas haussé depuis ? On accepterait un Office du Blé, mais dirigé par la profession sous le contrôle de l'Etat, et des prix plus souples, variant à la fois avec le coût de revient et le coût de la vie. »

Les agriculteurs opposent au Front Populaire un reproche beaucoup plus grave. Ils accusent la contradiction de sa politique envers les classes prolétariennes et l'agriculture. Ils le rendent responsable, sinon de l'exode rural, depuis longtemps commencé, du moins des proportions catastrophiques qu'il a prises depuis vingt mois. Les « travailleurs de la terre », salariés ou non, ne connaissent ni accords Matignon, ni quarante heures, ni congés payés, etc... Aussi quand, en vertu des quarante heures, les chemins de fer, les administrations publiques, les emplois citadins durent élargir leurs effectifs, ceux-ci furent prélevés sur le personnel paysan ».

De tout cela que conclure ? Ne se trouve-t-on pas en face d'une situation économique nouvelle à laquelle il faut s'adapter ? Ramener ou retenir le paysan à la terre ? Est-ce possible si la terre ne peut plus rémunérer la même population d'exploitants qu'autrefois ? L'auteur envisage plutôt une décongestion des grands centres industriels ; cette dispersion de l'industrie, rendue possible par la distribution de l'énergie électrique, permettrait le maintien de la petite culture qui disparaît. Elle présente en outre des avantages certains au point de vue de la défense passive et au point de vue de la paix sociale. La formule nouvelle serait donc de monter des entreprises éparpillées « avec un personnel inférieur à une centaine d'ouvriers, sous le commandement d'un homme responsable qui connaît sa région et son monde ».

« Installées dans de petites villes provinciales, parfois en pleine campagne, desservies par la route, le chemin de fer, la voie d'eau, l'électricité, elles peuvent donner à la vie rurale un aspect nouveau. Elles recruteront leur main-d'œuvre dans une classe nouvelle, ni agricole, ni prolétaire, mais intermédiaire. Le ramassage se fera par la route et l'autobus. Le *short time* aidera ces ouvriers d'usines à demeurer paysans, combinant la journée de huit heures, la semaine de cinq jours, les congés payés, avec les transports rapides. Ils reconstitueront ces petites exploitations qui disparaissent. Ils y trouveront un revenu d'appoint, l'occupation de leurs loisirs et de leur *week-end*, de l'emploi domestique pour leur femme et leurs enfants.

Ceux qui sont demeurés transformeront sans doute leurs méthodes. La culture deviendra moins intensive et plus extensive, à mesure qu'ils auront pris en exploitation les lots laissés par ceux qui partent. Le rendement à l'hectare diminuera peut-être, mais le travail et les capitaux investis trouveront meilleur salaire. C'est un équilibre nouveau qui se cherche. Il ne se trouvera pas en un jour. »

Quelle est la valeur de ces pronostics ? Nous serions tentés de dire : qui vivra verra. Précisément pour le paysan il s'agit de vivre ; il lui faut à tout prix chercher une solution. S'il ne s'en charge, elle lui sera imposée par l'Etat. La sagesse lui commande de sortir de son isolement et de s'organiser avec ses semblables.

4. — La *Chronique Sociale* de juin donne un substantiel résumé des travaux du X^e^ Congrès de l'Union des Secrétariats Sociaux qui s'est tenu à Paris les 14 et 15 mai. On y trouvait représentés tous les grands mouvements qui s'occupent d'action sociale catholique : les Semaines Sociales, l'Action Populaire, les Pères Dominicains du « Cerf », les diverses confédérations syndicales chrétiennes, les mouvements spécialisés de jeunesse et d'adultes, l'Union des Œuvres, les ligues féminines, etc. Car les Secrétariats Sociaux les intéressent tous, s'offrant à eux comme terrain de rencontre, organes de liaison, serviteurs.

Le premier rapport de M. Eblé fait le bilan de l'activité pour l'année écoulée. Toute une série de réalisations disent la fidélité des Secrétariats aux résolutions prises dans le Congrès précédent : établissement de Comités de loisirs dans une vingtaine de départements, aide apportée à la Confédération de l'Artisanat Familial pour la formation de ses militants et l'étude des questions artisanales. En même temps, d'autres initiatives ont surgi, chaque Secrétariat obéissant aux appels des besoins qui l'entourent. Les Secrétariats sont donc en plein rendement. Et pourtant...

« Et pourtant un grave problème se trouve posé par le recrutement des laïcs qui, seuls, peuvent assurer la permanence et le développement du mouvement social catholique dans notre pays. La bienveillance de la hiérarchie pourvoit d'un nombre grandissant de prêtres les postes qui, dans les Secrétariats Sociaux, doivent être nécessairement occupés par des ecclésiastiques. De ce côté, toute crainte semble apaisée. Il n'en reste pas moins que l'action temporelle indispensable, conseillée et enrichie par la collaboration du clergé, ne peut être intégralement conduite que par des laïcs, engagés dans la vie économique et sociale qu'il s'agit de transformer par le dedans. »

La même matinée du samedi est occupée par un rapport de M. Bernard Laffaille sur « *les virtualités de l'artisanat* ». C'est d'abord une présentation de l'artisanat et de la place qu'il tient dans la société française : « Un total de 1.200.000 ateliers artisanaux réunit au moins un tiers de la main-d'œuvre française dans chacune des branches de la production... Il est remarquable de constater que l'artisanat tient beaucoup plus de place en France que dans les pays étrangers : on peut y voir un des traits caractéristiques de la production et de la vie sociale chez nous. » Cette importance est loin d'être compromise par l'introduction du machinisme ; et l'artisanat voit s'ouvrir à lui des perspectives pleines de promesses. L'auteur développe alors ces « virtualités de l'artisanat » :

« ...Loin d'être écrasé par les progrès du machinisme dans l'industrie, comme on le dit souvent, l'artisanat en tire de nouvelles possibilités de travail : entretien et réparation dans la mécanique, petite installation et réparation dans l'électricité, T. S. F., etc. D'autre part, la différence tend à s'atténuer entre les conditions de technique du travail artisanal et celles du travail dans les usines. La concentration de nombreux ouvriers dans les locaux industriels n'empêche pas la multiplication des machines individuelles entre lesquelles se répartit la force motrice. On peut presque dire que la majorité des usines tend à devenir un rassemblement d'ateliers artisanaux. Il est permis de tirer de cette constatation certaines vues d'avenir du plus haut intérêt : il n'y a aucune raison pour que les artisans dont le travail est le plus souvent consacré à la petite réparation ne se lancent carrément dans la fabrication ; ce changement n'exigerait d'eux qu'un perfectionnement peu considérable dans leur outillage, et cette extension de la fabrication artisanale permettrait d'entrevoir une certaine décentralisation industrielle, résultat susceptible d'avoir de grosses répercussions sur la vie économique et sociale du pays. »

Le travail artisanal affirme une incontestable supériorité sur le travail salarié. Ce qui le caractérise en effet, c'est « le sens de la responsabilité et de la qualité » ; toute sa subsistance en dépend. Enfin l'artisanat organisé ne peut être qu'un élément de paix sociale, empêchant la société de se fixer sur deux pôles trop souvent antithétiques : capital et travail. Au point de vue humain et chrétien, l'artisanat opère « un redressement contre la dépersonnalisation des travailleurs ».

5. — Deux autres rapports répondaient à cette question : « *Comment entreprendre une ac-*

tion sociale agricole ? » Les rapporteurs n'ont pas fait des constructions théoriques, mais la simple relation d'expériences vécues. La première vient du Secrétariat Social de Soissons et vise une région de grande culture ; la seconde, celle de Coutances, intéresse la petite culture.

Le point de départ de ces expériences est toujours l'agitation de juin 1936 : grèves agricoles, occupations de fermes, propagande cégétiste. Dans le Soissonnais, allant au plus pressé, on a lancé un syndicat chrétien d'ouvriers agricoles. Il a tenu. Les difficultés pourtant ne lui ont pas manqué : insuffisance des cadres, hostilité de certains éléments patronaux. Les cadres d'aujourd'hui se perfectionnent dans les journées d'études syndicales de la C. F. T. C. En même temps se préparent les dirigeants de demain, par les retraites, les cercles mensuels, en liaison avec la J. A. C. Le milieu patronal, entraîné par l'U. C. F. A., s'est mis lui aussi à l'étude de l'actualité sociale. Grâce à ces efforts, « une commission paritaire officieuse... a fonctionné, ces derniers six mois, au siège du Secrétariat Social ».

« Ses débats ont gravité surtout autour d'un projet . la constitution d'une Commission de collaboration et d'arbitrage, qui vient d'être adopté... Notre réalisation est de trop fraîche date pour que l'on puisse en tirer une conclusion, mais elle permet les meilleurs espoirs.

Dans cette action, le Secrétariat a joué son rôle propre : il a servi de terrain de rencontre et a apporté son aide matérielle et intellectuelle, mais sans jamais se substituer à quiconque ayant des responsabilités professionnelles. Il continuera à faciliter la collaboration des classes par la formation, dans le milieu patronal et ouvrier, de deux élites catholiques sociales. »

En Normandie pareillement a prévalu la méthode des syndicats distincts. « Sans chercher de prime abord à atteindre la masse, ils (les promoteurs) s'attachèrent à former les cadres de militants. Actuellement, quinze équipes cantonales poursuivent le noyautage dans la région. » Un syndicat patronal a été fondé parallèlement ; et une commission mixte a pu se réunir « pour examiner, dans une atmosphère de cordialité et de compréhension réciproque, le projet du contrat collectif. »

Ainsi, lorsque les faits l'imposent, la méthode des syndicats distincts « s'avère bonne » ; elle n'aboutit pas, comme certains le redoutent, à exacerber la lutte des classes. Tout dépend évidemment de l'esprit qui anime chacun des syndicats. Que le syndicat donc n'oublie pas « son rôle d'éducateur » ; la collaboration viendra.

6. — Puisque nous tournons en ce moment les pages de la *Chronique Sociale*, signalons un enrichissement de cette revue déjà si dense de doctrine et d'informations. Depuis le début de l'année, elle s'est grossie d'un bulletin trimestriel d'« *Informations corporatives* ». Les catholiques sociaux travaillent depuis longtemps à organiser la profession. Désormais, au lieu de militer en ordre dispersé, ils ont décidé de conjuguer leurs efforts, grâce à un « Centre d'études pour l'organisation professionnelle ». Le bulletin trimestriel est l'organe de ce comité. Toute manifestation relative à son objet y est enregistrée, qu'il s'agisse de la législation, des doctrines ou des réalisations d'initiative privée.

Combien est opportune cette contribution des catholiques sociaux, on s'en convainc, s'il est vrai que la mystique révolutionnaire perd de son prestige et que çà et là perce une aspiration à la collaboration. Au lendemain des grèves qui ont attristé le début de cette année, un article des *Etudes* (5 juin 1938), *Climat de grève 1938*, marquait la différence entre 1936 et 1938, et concluait en ces termes :

« ...indices qui invitent à l'espoir. Ils sont réels la mystique de masse recule ; les méthodes totalitaires perdent du terrain chaque jour ; la liberté syndicale s'affirme ; la division tripartite de la profession (ouvriers, maîtrise, direction) s'oppose victorieusement à la conception marxiste des deux blocs irréductiblement opposés. Enfin ce n'a pas été l'une des moindres merveilles du miracle jociste que de faire naître et d'entretenir passionnément, au sein des masses ouvrières, travaillées par leur message, un ardent désir de collaboration. Entendu par d'autres chrétiens qui détiennent en ces heures difficiles la lourde charge de l'autorité, cet appel ne demeure pas sans écho. En province d'admirables essais ont été tentés qui déjà portent leur récompense. Partout les leçons de l'étranger stimulent les plus insouciants. Chez tous ceux qui gardent le souci d'une communauté professionnelle ou d'une communauté nationale, une protestation de conscience s'élève contre la tactique de lutte des classes ou contre cet intenable équilibre social de paix armée. »

7. — Au cours de cette promenade à travers les revues, le regard a rencontré tour à tour ombres et clartés. Peut-être nos conclusions inclinent-elles à retenir, avec les clartés, les signes d'espérance. Sans fermer les yeux aux difficultés (car la tactique de l'autruche n'est que sottise) n'est-il pas bon de constater autour de soi la progression, lente parfois, mais indubitable, des forces catholiques, et, à travers elles, de percevoir le travail de l'Esprit qui ne cesse d'agir en l'Eglise ? Le labeur de l'apôtre a besoin d'être soutenu par un optimisme de bon aloi ; le scepticisme au contraire brise l'énergie et entraîne la stérilité. Naguère le R. P. d'Ouince dénonçait dans les *Etudes* (5 février 1938 : *Ce que le Pape dit à l'Eglise*) « deux influences néfastes » qui « ont pesé lourdement pendant tout le cours du XIX^e^ siècle sur la conscience catholique et restreint la fécondité de son témoignage ». La première est celle de l'individualisme : inutile d'insister. La seconde est précisément ce pessimisme dont nous prions le Seigneur de nous garder :

« Plus profondément encore nous devons reconnaître qu'une certaine méfiance envers l'homme, un scepticisme désabusé à l'égard du progrès humain, a paralysé pendant bien des années les catholiques de notre pays dans la voie des réformes sociales. De même que dans le domaine de la vie spirituelle le jansénisme du dix-septième siècle, par sa conception désolante de la nature déchue, menait à un rigorisme sévère, non sans grandeur, mais sans élan et sans joie, où la crainte de la loi semblait le seul mobile capable de contenir dans le devoir une créature indocile ; ainsi, dans nos rapports humains, cette sorte de jansénisme social faisait traiter de présomptueux ou d'utopistes les audacieux qui prétendaient conduire parfois les hommes en faisant appel à d'autres ressorts que la crainte de la force ou la poursuite de l'intérêt. — Ainsi encore sur le terrain social, la peur des abus probables devançait-elle souvent dans les consciences catholiques — moins égoïstes que pusillanimes — l'espoir des possibles progrès. De cette pusillanimité... les catholiques de France font aujourd'hui une pénitence rude. »

Le R. P. s'excuse des amères vérités qu'il rappelle. Mais il administre cette leçon avec la confiance que les catholiques actuels sont disposés à l'accueillir. Ce lui est un dernier et solide motif d'espoir : « Quand une communauté chrétienne peut entendre toute la vérité, le temps est déjà proche où la vérité la délivre. »

(A suivre).

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Je serais heureux de savoir ce que l'*Ami* pense d'un point de doctrine touché par le P. Th. Deman, O. P., dans un article de la *Vie intellectuelle* du 10 juin 1935, intitulé *L'humanisme en défaut*.

L'auteur semble dire qu'il est possible d'aimer Dieu par dessus tout, *par intermittence*, sans le secours de la grâce. Des actes d'amour naturel de Dieu ne seraient pas impossibles à l'homme non-justifié. N'y a-t-il pas là une vue contraire à l'enseignement de S. Thomas ? Et n'est-il pas vrai qu'un acte d'amour désintéressé, d'amitié, pour Dieu, n'est possible qu'avec le secours surnaturel de Dieu ? que cet acte appelle infailliblement l'infusion de la grâce sanctifiante ?

On voit difficilement une âme rectifiée — ne serait-ce qu'un instant — par rapport au Dieu de la nature et qui ne le serait pas, en même temps, par rapport au Dieu de la surnature. D'un mot : un *acte* d'amour de Dieu par dessus tout n'entraîne-t-il pas la présence de la grâce sanctifiante ?

R. — La consultation nous parvient d'un dominicain appartenant à une autre province que celle du P. Deman. Nous tenons à préciser, avant tout, ce point.

Voici maintenant le texte principal de la *Vie intellectuelle*, texte qui paraît bien résumer la pensée générale de l'auteur :

« Il ne semble pas absolument impossible que des hommes tirent de leur cœur un acte d'amour naturel de Dieu. D'une part, nous demeurons capables de le connaître et de le saluer comme la plénitude du bien. D'autre part, aucune déchéance ne peut destituer la volonté de son ordre au bien, puisque cette relation la définit, et elle ne la perdrait qu'en perdant sa nature. Dès lors, et supposé les conditions les plus favorables, tant du côté de l'intelligence que du côté de la volonté (et qu'on mesure tout ce qu'elles comportent !), nous ne nierons pas que l'homme, tel qu'il est parmi nous, n'accède à ce très haut et très pur amour de Dieu préféré à toute chose. Il est difficile d'évaluer expérimentalement le cas, et quand même il fût authentique : car sait-on si la grâce de Dieu, usant peut-être des plus curieux détours, n'a pas aidé l'effort de cet homme et permis qu'il aboutisse ? Du moins établit-on déductivement cette possibilité. » (P. 191-192).

Le P. Deman, on le voit, parle plus d'une *possibilité* que d'un *fait*, sachant bien que dans l'état actuel de l'humanité, pour assurer la persévérance de l'homme dans l'observance même simplement naturelle de la loi, la grâce habituelle et la charité ont, selon l'opinion très probable de S. Thomas, un rôle nécessaire à jouer. Il ne s'agit donc, comme l'a très bien exprimé notre consultant, que d'actes *intermittents* d'amour *naturel* de Dieu par dessus toute chose, et non d'un amour effectif qui s'étendrait sur une longue période de l'existence, embrassant l'accomplissement des préceptes naturels imposés à l'homme. « Aimer Dieu plus que tout, cela n'évoque-t-il pas plus qu'un acte, plus même qu'une série d'actes d'amour ? » dit excellemment le P. Deman.

* *

Pour dirimer la controverse, soulevée par un thomiste contre un autre thomiste, l'*Ami* est quelque peu embarrassé. Et comme on nous sollicite de prendre position, il est utile d'apporter quelques éclaircissements préalables.

Nous les empruntons à l'excellent manuel du P. Hugon. Nous présupposons la thèse catholique de la nécessité de la grâce, et la thèse thomiste de la nécessité de la grâce habituelle, pour observer tous les préceptes de la loi naturelle, même simplement quant à leur substance. Cela dit :

« L'amour naturel de Dieu peut être ou *affectif et simultanément effectif*, ou *seulement affectif*. L'amour affectif consiste dans un acte de la volonté se complaisant en Dieu, l'amour effectif se manifeste par des effets extérieurs ; il persévère et comporte l'accomplissement de tous les préceptes... Mais l'amour affectif peut présenter deux degrés : il est *imparfait* ou *parfait*. L'amour affectif imparfait s'arrête à une certaine complaisance en Dieu, complaisance vraie mais pas encore assez ferme pour faire passer Dieu avant tout. L'amour affectif parfait fait aimer Dieu par dessus tout, avec un propos ferme et absolu de lui plaire en toutes choses et d'éviter tout ce qui pourrait lui déplaire.

Trois points sont enseignés communément par les théologiens. 1° L'homme, dans l'état de *nature intègre*, aurait pu sans la grâce aimer Dieu par dessus toutes choses d'un amour naturel affectif et simultanément effectif parfait... 2° L'homme *déchu* ne peut, sans la grâce de Dieu, aimer Dieu d'un amour effectif, puisque la grâce est nécessaire à l'accomplissement de tous les préceptes. 3° L'homme *déchu* peut sans la grâce aimer Dieu d'un amour affectif imparfait. De même que prononcer le nom de Dieu et l'invoquer est une sorte de témoignage de l'âme *naturellement chrétienne* (pour reprendre l'expression de Tertullien), ainsi aimer Dieu d'un amour imparfait semble bien être une sorte d'inclination naturelle de l'âme, en laquelle l'image du Créateur n'est pas totalement effacée.

La controverse a pour objet l'*amour affectif parfait*. Qu'un tel amour puisse se produire à l'aide des seules forces naturelles : l'acceptent un certain nombre de théologiens, Scot, Durand de St-Pourçain, Cajétan, Molina, Mazzella, Hurter, van der Meersch ; le nient les thomistes en général. — Bellarmin et Suarez estiment qu'un secours, d'essence non nécessairement surnaturelle, est nécessaire ; mais les thomistes exigent une grâce surnaturelle, et même la grâce sanctifiante. » (Hugon, *Tractatus dogmatici*, t. II, editio 5a, p. 109-110).

Voilà donc les positions respectives nettement situées. Notre consultant est avec l'école thomiste ; le P. Deman se rallie à Cajétan. Remarquons cependant avec quelle prudence il formule sa thèse. Si, en supposant « les conditions les plus favorables », il « ne nie pas » que l'homme déchu « n'accède au très pur amour de Dieu préféré à toute chose », il reconnaît cependant qu'« il est difficile d'évaluer expérimentalement le cas » ; car la grâce peut très bien intervenir, « usant des plus curieux détours ». Du moins, ce qu'entend démontrer le P. Deman, c'est *la possibilité, d'une manière intermittente*, d'un pareil acte.

* *

Quel parti prendre ? — Disons d'abord que d'excellentes raisons militent en faveur de l'opinion du P. Deman. M. Van der Meersch les a développées dans son article *Grâce* du *Dict. de Théologie cath.*, t. VI, col. 1586-1587. L'argument le meilleur, et que le P. Deman a repris lui-même pour le développer avec toutes les nuances désirables, est celui de la « capacité physique » qui reste encore, même après le péché originel, dans l'âme humaine :

« On ne peut pas nier que l'homme ait la capacité physique de produire un acte d'amour parfait envers Dieu, puisque cet acte rentre dans l'objet du premier précepte de la loi naturelle et que la nature humaine